



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 janvier 2015**  
**D - 2015/48**

***Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

## **Mise en place d'un tarif d'accès aux serres et aux salles d'expositions du Jardin Botanique. Autorisation.**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de développement des publics menée par la Ville de Bordeaux pour ses établissements culturels, un certain nombre de raisons permet aujourd'hui d'appliquer une tarification de 2 € pour l'accès aux serres et aux salles d'expositions du Jardin Botanique.

En effet :

- ❖ Sachant que depuis juillet 2014, une tarification de 4 € a été établie pour l'accès à l'ensemble des Musées de Bordeaux. Les visiteurs interrogés manifestent qu'ils n'ont pas de réticence à payer cette modique somme pour l'entrée des serres et des salles d'expositions du Jardin Botanique.  
Le nombre de visiteurs du Musée Botanique est de 30 000 par an.
  
- ❖ A l'instar des Musées, le Jardin Botanique souhaite développer des gratuités :
  - Moins de 18 ans,
  - Handicapés,
  - Détenteurs de la carte ICOM (International Council of Museums),
  - Journalistes,
  - Personnel de la Ville de Bordeaux,
  - Bénéficiaires de minimas sociaux :
    - RSA (revenu de solidarité active)
    - ASS (allocation de solidarité spécifique)
    - ATS (allocation transitoire de solidarité)
    - ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
    - ATA (allocation temporaire d'attente)
  - Associations partenaires du Jardin Botanique qui sont liées à la vie scientifique ou muséale du jardin : Société Linnéenne de Bordeaux, l'association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS et l'association OPEA (Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine).

- ❖ A l'instar de plusieurs communes, et compte tenu du succès rencontré par ce dispositif, il est proposé de réintroduire la gratuité le premier dimanche de chaque mois, en même temps que la journée sans voitures. Ce jour-là, les visiteurs accèderaient gratuitement à l'ensemble des collections permanentes (serres comprises) et des expositions temporaires. Il est également proposé de limiter cette gratuité en excluant les mois de juillet et août ce qui permet de limiter un effet d'aubaine qui bénéficierait essentiellement aux touristes.
- ❖ Le maintien de la gratuité pour tous (collections permanentes et expositions temporaires) lors des journées nationales : *Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...* est par ailleurs réaffirmé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Magali FRONZES**